

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2017

---

**RESTAURATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE - (N° 150)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Sauf à préserver la santé du public et la pérennité du travail agricole, les nouvelles normes ne peuvent porter préjudice aux agriculteurs français. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Première agriculture européenne, troisième exportateur européen, la France possède de solides atouts dans la concurrence internationale. Toutefois la progression du solde des échanges de produits agricoles et agroalimentaires français peine à suivre celle des Pays-Bas. Les secteurs de la viande ou encore des Fruits et légumes frais sont souvent en difficulté. Il convient donc de préserver notre agriculture de toute distorsion de concurrence.